



POLE TRANQUILLITE PUBLIQUE,
COMMERCE ET REGLEMENTATION
**SERVICE REGLEMENTATION ET
ACTIVITES COMMERCANTES**

Réservé à l'administration

Date de dépôt :

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE AMBULANTE *

* Attention : la présente demande ne vaut pas autorisation
Formulaire à remplir en caractère d'imprimerie

1. DEMANDEUR

Madame Monsieur

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

E-mail :

Nature et nom du commerce :

Statut juridique : SA SARL SNC EURL Autre :

N° Siret :

2. OBJET DE LA DEMANDE

Exploiter un emplacement

Reprendre l'exploitation d'un emplacement

Demande de changement d'emplacement

Adresse(s) du projet :

3. PERIODE ET HORAIRES D'EXPLOITATION SOUHAITEES

Installation annuelle

Installation mensuelle

Horaires d'exploitation souhaités (en dehors desquels le véhicule devra impérativement quitter
l'emplacement) :

Jours d'exploitation souhaités :

.....

4. PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT DOIT ÊTRE DUMENT COMPLÉTÉ ET ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES SUIVANTES :

- une **copie de la carte de commerçant non sédentaire (chambre de commerce et d'industrie)**
- un **extrait du registre du commerce et des sociétés (K-bis)**
- une **attestation d'assurance RC professionnelle**
- une **copie de la carte d'identité (recto/verso)**
- une **documentation couleur du véhicules concernés** (dimensions, etc...)
- une copie de la **carte grise du véhicule**
- une **photographie couleur du site concerné** faisant apparaître l'emplacement envisagé
- un **plan de ville** permettant de localiser l'emplacement et faisant apparaître les limites domaines privé/public (geo.metzmetropole.fr)
- un **RIB**

➤ **L'instruction du dossier ne peut être entreprise que si la collectivité est en possession de l'intégralité de ces documents.**

➤ **Toute pièce complémentaire nécessaire à une meilleure compréhension du projet pourra vous être demandée. Dès lors, la date de réception des documents manquants constituera le point de départ du délai d'instruction légal du dossier qui est de deux mois.**

➤ **La présente demande ne vaut pas autorisation tacite et l'exploitation de la voie publique n'est pas tolérée durant l'instruction du dossier.**

NOTA : si votre installation nécessite un raccordement électrique, il vous appartient de prendre directement attache avec l'UEM.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies.

Fait à : le : Signature :

La présente demande est à adresser

par courrier

Mairie de Metz - Pôle Tranquillité Publique, Commerce et Réglementation
Service Réglementation et Activités Commerçantes
Boîte postale 21025 - 57036 METZ Cedex 01

ou déposé

Service Réglementation et Activités Commerçantes
59 rue Chambièrre - 57000 METZ (0 800 891 891)
Pendant les horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi : 8h15-12h15 / 14h15-17h15